

Madame la Présidente, Monsieur le Procureur, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs, C'est un honneur pour moi de représenter la famille du docteur Adélaïde Hautval pour cet hommage qui lui est fait par l'apposition de cette plaque commémorative dans la salle d'audience du Centre Hospitalier.

Si Robert Badinter se disait être un homme ayant la nuque raide (*Ex 33.5*) au regard de la justice, ma tante, Heidi, car c'est ainsi que l'appelaient sa famille, ses proches et ses amis, aurait pu se revendiquer comme une personne à la nuque raide au regard de l'éthique.

Heidi parlait peu de ses années de déportation et nous, ses neveux et nièces, inconsciemment, évitions d'évoquer directement le sujet. Néanmoins, il nous arrivait de croiser des personnes qui avaient partagé l'épreuve des camps. Je pense en particulier à Aat Breur, artiste peintre qu'Heidi sortit d'une file de personnes en marche vers la chambre à gaz. Ma tante lui demanda de réaliser les portraits des patientes du « revier », l'infirmerie. Je ne peux donc évoquer que quelques souvenirs personnels.

Tout d'abord, je souhaite évoquer le procès du Docteur Dering qui s'est déroulé à Londres il y a tout juste soixante ans, du 13 avril au 6 mai 1964. Bien sûr, en 1964 j'étais trop jeune pour avoir gardé un souvenir de cet événement, mais j'ai eu l'occasion de d'échanger sur ce procès avec ma tante à l'occasion de la diffusion du téléfilm QBVII dans le cadre de l'émission « Les dossiers de l'écran » diffusé en 1976.

Le Docteur Wladislaw Dering était un médecin polonais détenu comme ma tante, et affecté au bloc 10. Contrairement à elle, il a obéi aux ordres des docteurs SS en pratiquant les opérations qui lui étaient demandées dans le cadre de prétendues expérimentations médicales. Après la guerre, il se réfugie en Angleterre et poursuit sa carrière de médecin en Somalie Britannique puis à Londres. Lors de la parution du roman « Exodus » de Léon Uris, l'auteur cite un docteur « Dehring » qui aurait pratiqué 17 000 opérations sans anesthésie. Sur cette base, Dering intente un procès en diffamation à Uris.

Ma tante m'a confié qu'elle n'avait pas souhaité participer aux procès des médecins, procès tenus dans le cadre du tout nouveau droit international généré par le procès de Nuremberg, car elle ne croyait pas qu'il soit possible de juger ce qu'une personne pourrait faire ou ne pas faire dans des situations aussi exceptionnelles qu'à Auschwitz. Mais elle m'a dit avoir changé d'avis concernant le procès Dering car il ne s'agissait pas d'un procès contre Dering, il n'est pas l'accusé, mais d'une action de sa part contre les autres.

L'argument principal du docteur Dering, outre le fait qu'il contestait le nombre des opérations effectuées, ce que la défense de Léon Uris ne contestait pas, était d'avoir agi sous la contrainte et que s'il n'avait pas opéré lui-même, d'autres personnes sans qualification l'auraient remplacé et qu'en outre, il aurait été envoyé à la chambre à gaz, ainsi que ses malades.

Le témoignage de ma tante a montré qu'il était possible de dire non. Lors de son audition, à la question de l'avocat Lord Gardiner « Avez-vous jamais participé à une quelconque expérience du docteur Clauberg ? » elle répond « non ». Sans changer de ton, Lord Gardiner lui demande aussitôt « En conséquence, avez-vous été fusillée ? ». Ma tante esquissa un haussement d'épaules, écarta les mains, sourit et répondit tout simplement « non ». C'est à la suite de ce refus de participer aux expériences médicales qu'elle est convoquée chez le docteur Wirths qui lui demande « Vous ne voyez donc pas que ces gens sont différents de vous ? » et qu'elle lui répond, devant des témoins subalternes au docteur SS « Il y a bien des gens différents de moi, à commencer par vous ! ».

Au regard du droit, le Docteur Dering a gagné le procès en diffamation qu'il avait intenté contre Léon Uris, l'auteur d'Exodus, et ses éditeurs britanniques. Mais la justice est passée, en effet, l'ancien prisonnier et médecin d'Auschwitz se voit accorder le minimum légal de dommages-intérêts, c'est-à-dire un demi-penny, la plus petite pièce du Royaume ; en revanche, tous les frais du procès, évalués entre 20 000 et 25 000 livres de l'époque, sont restés à sa charge.

Docteur psychiatre, ma tante était aussi médecin.

Heidi était aussi ma marraine. Jeune enfant dyslexique, en difficulté scolaire, j'ai passé un semestre chez elle à Groslay. Lolotte, son amie rencontrée à l'université de Strasbourg, ancienne institutrice assurait les cours. C'est au cours de ce séjour que ma tante m'a opéré des végétations dans sa cuisine. Anesthésié à l'éther, je garde le souvenir des biscottes trempées dans du chocolat au lait, seule nourriture que je pouvais avaler après l'intervention.

Une autre passion de ma tante était la musique. Nous jouions, en duo flute et piano ou en trio avec son cousin Jean Lize. Un souvenir d'adolescent, c'est un concert en l'église de la Madeleine où elle m'avait emmené pour écouter la Passion de Saint Mathieu de Jean Sébastien Bach. Bien entendu nous avons suivi l'œuvre avec la partition en main.

On ne sort pas indemne de déportation. Heidi était insomniaque. Pour éloigner ses fantômes, elle lisait la nuit, livres sérieux ou romans policiers. Ou bien elle peignait des tableaux. Celui que j'ai chez moi représente des traces de pas sur un fond de sable. Ces traces sont de toutes sortes, pieds nus, chaussures. Certaines traces vont tout droit, d'autres opèrent un demi-tour d'autres s'arrêtent et se perdent. En regardant ce tableau, je me demande où ces gens s'en sont aller.

Voilà ce que je peux partager de la vie de ma tante Heidi.

Je suis heureux des hommages qui lui sont rendus car elle est un exemple pour nous, aujourd'hui. Exemple pour l'amour et la défense des valeurs de son pays, tout a commencé par une altercation avec des soldats allemands qui vilipendaient la France.

Exemple pour son refus de l'idéologie totalitaire, raciale et méprisante de la vie humaine.

Exemple pour ses positions intransigeantes concernant son éthique de médecin.

Je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu m'accorder.